

Présentation du bilan de compétences

A QUI S'ADRESSE CETTE DEMARCHE

Profil du bénéficiaire : Tout public, demandeur d'emploi, salarié et profession libérale qui souhaite faire le point sur sa carrière et/ou réfléchir à son projet professionnel futur

Accessibilité :

- Modalité et délai d'accès : 11 jours minimum avant le BC si demande de prise en charge (CPF)
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 15 j avant le lancement)
- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et conformes à la réglementation ERP

DUREE

24 heures sur une période variable de 4 à 5 mois, à raison de 8 entretiens en face à face de 1h30 + 1 entretien bilan de 2h. et de 10 h. de travail guidé.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire :

- Identifier ses aspirations : ses valeurs, ses besoins, ses éléments de motivation et sa personnalité,
- Analyser ses compétences : ses ressources, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être (soft skills), les acquis de son expérience et son talent unique (valeur ajoutée),
- Définir un projet professionnel et d'élaborer le plan d'actions associé

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

DEROULE DU BILAN DE COMPETENCES

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :
 - d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
 - de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
 - de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :
 - soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
 - soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Une phase de conclusion qui, lors d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
- de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
 - de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
 - de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.

Cette phase de conclusion se termine par la présentation et la remise au bénéficiaire d'un document de synthèse.

ORGANISATION

Consultant :

Bénédicte VINCENT – Consultant formé à la pratique du bilan de compétences (APC - ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES) ayant à la fois une expérience de conseiller d'orientation pour les jeunes, depuis plus de 5 ans et de formateur qualité sur le référentiel de certification qualité RNQ (Marque Qualiopi)

Contact organisme de formation :

Bénédicte VINCENT

Tel : 06 81 67 43 89

Mail : certif.avenir@gmail.com

Modalités et délai d'accès :

- Un entretien préalable est réalisé gratuitement pour permettre de cerner le contexte et le besoin du bénéficiaire
- Après l'entretien préalable de prise de contact le démarrage s'effectue au maximum dans les 3 semaines et après le délai de rétractation de 11 jours, si prise en charge par le CFP

Modalités :

- Alternance d'entretiens individuels en face à face et de temps de travail personnel guidé
- En présentiel à Plaisance du Touch et/ou à distance avec l'outil Zoom

Méthodes et outils utilisés :

- Questionnaire d'intérêt professionnel STRONG (RIASEC) pour déterminer les dominantes du profil de personnalité
- Questionnaires d'auto-évaluation : Fleur du changement, qualités, valeurs, motivations au travail, blason, recueil des compétences...
- Enquêtes-métiers pour permettre au bénéficiaire de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats :

- Une synthèse est remise au bénéficiaire à la fin du parcours et reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action
- Une attestation de réalisation du bilan de compétences est envoyée au bénéficiaire

Tarif du bilan de compétences :

- 1 600 € / bénéficiaire *

* TVA non applicable : 261-4-4° a du CGI